

SAPMER

ANS

DE SAVOIR-FAIRE
ET DE TRADITION
AU SERVICE
D'UNE PÊCHE
FRANÇAISE
D'EXCEPTION



RAPPORT
FINANCIER | **2022**

SOMMAIRE

CHAPITRE 1

-
- 04 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 - 14 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
 - 16 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES
CINQ DERNIERS EXERCICES

CHAPITRE 2

-
- 17 COMPTES CONSOLIDÉS GROUPE SAPMER

CHAPITRE 3

-
- 38 COMPTES ANNUELS

CHAPITRE 4

-
- 48 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CHAPITRE 5

-
- 57 TEXTE DES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



ANS
DE SAVOIR-FAIRE
ET DE TRADITION
AU SERVICE
D'UNE PÊCHE
FRANÇAISE
D'EXCEPTION



CHAPITRE 1

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

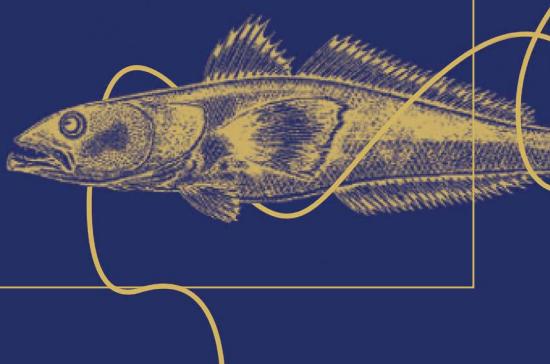
-
- 04 SITUATION ET ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ
 - 05 RÉSULTATS FINANCIERS
 - 09 DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES
 - 10 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE
 - 10 FILIALES ET PARTICIPATIONS
 - 11 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 14 LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
- 15 RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ
- 15 SITUATION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS
- 15 SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

- 16 TABLEAU



SAPMER
Société anonyme à conseil d'administration
au capital social de 2 798 878.40 €
Siège social : Darse de Pêche
97420 Le Port - La Réunion
350.434.494 - RCS SAINT DENIS DE LA REUNION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de la société et du groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice ainsi que diverses résolutions.

Les rapports des commissaires aux comptes et le présent rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège de la société dans les conditions et les délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

I- SITUATION ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ECOULÉ

Sapmer confirme la bonne dynamique engagée post covid : l'exercice 2022 s'inscrit dans la continuité du second semestre 2021.

Le groupe génère un chiffre d'affaires de 163,2 M€ sur l'exercice et un résultat net 5,8 M€.

Sapmer, qui a fêté ses 75 ans en 2022, continue, grâce à la forte implication de ses équipes en mer comme à terre et au perfectionnement de ses savoir-faire, d'œuvrer à la constante amélioration de ses opérations pour ainsi offrir des produits 100% naturels de toute première qualité à ses clients. Le vrai succès du comptoir de vente à la Réunion encourage le groupe à poursuivre son travail de valorisation de ses produits et de proximité vis-à-vis de ses clients.

Le conseil d'administration de Sapmer du 28 avril 2023 a arrêté les comptes de l'exercice 2022. Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification est en cours d'émission.

ACTIVITÉ PÊCHERIE

L'activité pêcherie représente 91% du chiffre d'affaires total de la période.

Le chiffre d'affaires de la pêcherie langouste est en croissance par rapport à 2021, qui avait été très impactée par le covid lors du premier semestre 2021. La légère baisse de volume a été compensée par la forte amélioration des prix de ventes qui ont retrouvé leurs niveaux d'avant covid.

Le second semestre 2021 avait été marqué par le rebond du marché de la légine, qui s'est confirmé tout au long de l'année 2022. Le chiffre d'affaires légine est ainsi en forte amélioration malgré une légère baisse de volume.

Le chiffre d'affaires du thon brut est stable malgré les deux thoniers vendus au milieu du second semestre 2021, traduisant ainsi les bonnes conditions de marché et les très bonnes performances opérationnelles des six thoniers en flotte et tout particulièrement des trois thoniers sous pavillon français. En effet, les thoniers mauriciens qui avaient initialement le même niveau de quota que les thoniers français ont dû stopper leurs activités au début du dernier trimestre 2022 compte tenu d'une baisse significative de leur quota (de l'ordre de 20%) au titre de l'année 2022 suite à l'entrée supplémentaire d'un navire espagnol en septembre 2022 dans la pêcherie thonière mauricienne.

ACTIVITÉ VALORISATION

Le chiffre d'affaires valorisation est constitué de 82% de produits issus de la pêcherie thonière, 11% issus de la pêcherie légine et 7% issus de la pêcherie langouste.

Il prend en compte nos ventes à l'export de nos produits premiums valorisés qui ont connu une baisse de volume malgré une bonne dynamique. Cette activité a pâti du manque d'approvisionnement en thon de qualité premium en fin d'année à la suite d'une réduction des quotas alloués à nos thoniers sous pavillon mauricien.

En revanche, le chiffre d'affaires de notre comptoir de vente situé sur notre site de l'Île de la Réunion continue de connaître un succès toujours plus croissant.

II- RÉSULTATS FINANCIERS

2.1- RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1.1- Méthodes comptables

Le groupe Sapmer présente ses comptes consolidés selon les normes internationales IFRS. Les méthodes comptables appliquées au 31 décembre 2022, sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

2.1.2- Périmètre du groupe

Le nombre de sociétés faisant partie du périmètre de consolidation s'élève à 10 au 31 décembre 2022.

- SAPMER SA (Mère)
- LES ARMEMENTS RÉUNIONNAIS SAS
- ARMAS PÊCHE SAS
- SOPARMA SAS
- LES COMPTOIRS SAPMER SARL
- SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS
- TUNA FISHING COMPANY LTD
- INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES
- COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHE SAS
- MER DES MASCAREIGNES LTD

2.1.3- Comptes consolidés – Compte de résultat

Vous trouverez ci-dessous le compte de résultat simplifié :

En millions d'euros	FY2022	FY2021
Chiffre d'affaires	163,2	147,6
EBITDA (1)	33,2	15,6
Résultat opérationnel courant	15,8	0,8
Résultat opérationnel (EBIT)	13,8	-1,1
% EBIT/CA	8,5%	-0,7%
Résultat financier	-5,9	-9,2
Impôt	-2,1	1,9
Résultat net	5,8	-8,4
% RN/CA	3,6%	-5,7%

(1) EBITDA : résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs

Au cours de l'exercice 2022, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 163,2 M€ en croissance de 10,6% par rapport à 2021. Les trois pêcheries ont bénéficié de bonnes performances opérationnelles et de conditions de marché favorables. L'activité valorisation, qui avait moins souffert de la période covid, est quasi stable.

Le groupe Sapmer a réalisé 39% de son chiffre d'affaires en Asie, 29% dans l'océan Indien, 15% en Europe et 17% dans le reste du monde.

L'Excédent Brut d'Exploitation 2022 est de 33,2 M€, soit 20 % du chiffre d'affaires. Il reflète une performance opérationnelle solide malgré une augmentation des coûts de gasoil de 50%, alors même que la consommation du groupe a baissé de 10,5%.

Le groupe enregistre par ailleurs des dépréciations d'actifs, conséquences de l'incertitude sur l'attribution des quotas mauriciens à la clôture de l'exercice (-2,3 M€) ainsi que la dépréciation enregistrée sur un de ses thoniers qui n'est plus en exploitation depuis janvier 2020 (-5,1 M€) dégradant fortement l'EBIT au deuxième semestre.

Le résultat financier (-5,9 M€) est en nette amélioration par rapport à 2021, grâce au désendettement qui continue, à la sortie de flotte de deux thoniers au milieu du second semestre 2021 permettant de rembourser les dettes attachées et à des pertes de change moins importantes qu'en 2021.

La société génère ainsi un résultat net positif de +5,8 M€ sur l'exercice 2022.

2.1.4- Comptes consolidés – Bilan

Vous trouverez ci-dessous un bilan simplifié :

En millions d'euros	déc-22	déc-21
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	139,0	149,0
Goodwill	0	1,5
Participations dans les entreprises associées	1,1	1,1
Autres créances non courantes	7,8	7,2
Actifs courants	53,9	54,4
Trésorerie et équivalent	5,3	5,5
Actifs détenus en vue d'être cédés	5,2	
Total ACTIF	212,3	218,8
Capitaux propres	53,6	47,4
Dettes financières à long et moyen terme	70,9	92,5
Autres passifs non courants	18,8	18,4
Dettes financières court terme	22,1	19,9
Autres passifs courants	41,7	40,6
Passifs détenus en vue d'être cédés	5,2	
Total PASSIF	212,3	218,8

Les postes immobilisations décroient fortement notamment en raison des dépréciations de navires, du goodwill attaché à l'UGT IOSMS.

Les autres créances non courantes, essentiellement des dépôts et cautionnements et comptes courants sont en légère hausse (+0,6M€).

Les actifs courants sont stables : le poste stock est en augmentation de +2,2 M€, essentiellement sur le stock approvisionnements, liée à la hausse du prix du gazoil. Le poste client est en baisse (-4,M€) : cette variation est principalement due à la 1^{ère} marée des palangriers débarquée en octobre. Ces débarques ont donc été en grande partie encaissées à la clôture de l'exercice contrairement à 2021 où les débarques de la marée 1 se sont déroulées fin novembre. Les autres créances courantes augmentent de 1,3 M€.

Les passifs courants sont quant à eux en légère hausse, +1,1 M€ à imputer à un décalage de paiement des taxes TAAF.

Les capitaux propres s'élèvent à 53,6 M€ fin 2022 contre 47,4 M€ fin 2021. Leur évolution (+6,2 M€) est la conséquence de la prise en compte du résultat net de 2022 et de la variation actuarielle des engagements de retraite.

La dette financière au bilan fin 2022 baisse significativement malgré un impact du taux d'actualisation de la dette IFRS16. Les moratoires d'emprunts ont pris fin en 2022 et le groupe a repris un rythme de remboursement post crise covid. La dette financière nette est de 92,9 M€, contre 106,9 M€ fin 2021. L'entreprise constate ainsi un désendettement de 14,0 M€ sur l'exercice (et de 38,0 M€ sur deux ans).

Les ratios financiers ont été respectés.

2.1.5- Comptes consolidés – Analyse du tableau de flux de trésorerie

En millions d'euros	déc-22	déc-21
Trésorerie à l'ouverture	5,3	5,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité	33,4	12,8
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-11,3	-8,3
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-22,0	-4,2
Variations de taux de change		
Trésorerie à la clôture	5,3	5,3
Variation de trésorerie	0,0	0,3

La reprise de l'activité du groupe génère un flux de trésorerie de 33,4 M€, avec une CAF de 29 M€ . La variation de BFR est quasiment nulle.

Les opérations d'investissements (-11,3 M€) sont à un niveau supérieur au normatif, suite à des décalages d'investissement pendant les années covid et sont constituées principalement des arrêts techniques majeurs programmés, du renouvellement des sennes et de nouveaux équipements pour nos navires ; 60% de ces investissements sont dédiés à la pêche au thon, 40 % à l'activité austral.

Le flux de financement comprend le remboursement des emprunts pour 17,6 M€ de capital et le paiement des intérêts pour 4,4 M€.

Le niveau de trésorerie à fin 2022 est de 5,3 M€.

2.2- RÉSULTATS FINANCIERS SOCIAUX

2.2.1- Méthodes comptables

Les comptes sociaux de la société sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03.

Aucun changement de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est intervenu en 2022.

2.2.2- Comptes sociaux – Compte de résultat

En millions d'euros	déc-22	déc-21
Chiffre d'affaires	92,1	80,4
Autres produits de l'activité	15,5	8,9
Produits d'exploitation	107,5	89,3
Approvisionnements, stocks et charges externes	-66,0	-55,1
Impôts et taxes	-3,9	-3,7
Charges de personnel	-16,4	-15,3
Dotations d'exploitation	-14,8	-10,4
Autres charges d'exploitation nettes des produits	-3,3	-2,5
Résultat d'exploitation	3,3	2,3
Quote-part de résultats transférés	-0,4	0,2
Résultat financier	-15,1	-5,0
Résultat exceptionnel	-4,7	-3,0
Résultat avant impôt	-16,9	-5,5
Participation des salariés	-0,9	0,0
Impôts sur les bénéfices	2,1	2,6
RESULTAT NET	-15,7	-2,9

Sapmer est la société-mère du groupe ; elle est propriétaire et exploitante des palangriers Albius et Cap Horn. La société est également copropriétaire et exploitante du chalutier caseyeur l'Austral à 65%. Enfin, Sapmer est propriétaire de cinq thoniers senneurs et en exploite trois, le quatrième est, depuis janvier 2019, affréter par sa filiale mauricienne IOSMS et le cinquième est à quai depuis janvier 2020.

Le chiffre d'affaires de Sapmer est en progression de 14,5% par rapport à 2021.

Le poste « autre produits » connaît une forte hausse. Cette évolution est principalement liée à la production stockée (0,3 M€ de variation positive en 2022 contre 2,9 M€ de variation négative en 2021), à des indemnités d'assurance (1,7 M€ en 2022 contre 0,2 M€ en 2021) et aux reprises sur les provisions pour grosses réparations (4,4 M€ en 2022 contre 3,4 M€ en 2021).

Les approvisionnements et charges externes enregistrent une hausse de 20% liée à l'accroissement de l'activité et à la hausse du prix des matières premières (inflation). La société enregistre une hausse de 5,4 M€ sur le poste carburant.

Les dotations d'exploitation sont en forte hausse de 41,5%. Des provisions pour dépréciations ont été constatées sur deux thoniers à hauteur de 6,8 M€ en 2022 (2,3 M€ en 2021).

Le résultat financier de - 15 M€ est essentiellement composé d'un abandon de créance de 13 M€ en faveur de sa filiale Indian Ocean Ship Management Services et de la charge d'intérêt liée aux emprunts pour 1,6 M€.

Le résultat exceptionnel de - 5 M€ provient principalement de la comptabilisation des amortissements dérogatoires pour 2,9 M€ et de la provision pour hausse des prix sur le gazole pour 1,7 M€.

Après prise en compte de l'impôt (produit de 2,2 M€ lié à l'intégration fiscale), le résultat net s'élève à -15,7 M€.

2.2.3- Comptes sociaux – Bilan

BILAN en millions d'euros		
ACTIF	déc-22	déc-21
Immobilisations incorporelles nettes	0,6	0,7
Immobilisations corporelles nettes	81,7	91,1
Immobilisations financières	5,5	6,3
Actif immobilisé	87,8	98,1
Stocks nets	12,5	11,2
Créances clients et autres	48,6	53,0
Total des créances	61,1	64,3
Charges constatées d'avance	1,5	0,8
Disponibilités	2,8	2,9
Actif circulant	65,4	67,9
Ecart de conversion actif	0,2	0,0
TOTAL DE L'ACTIF	153,5	166,1
PASSIF		
Capital social	2,8	2,8
Réserves et report à nouveau	34,0	36,9
Résultat de l'exercice	-15,7	-2,9
Subventions et provisions	22,9	18,3
Total des Capitaux Propres	43,9	55,1
Provisions pour risques et charges	2,6	5,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63,2	74,5
Emprunts et dettes financières divers	20,6	11,0
Dettes diverses	23,1	19,9
Produits constatés d'avance	0,0	0,0
Total des dettes	106,9	105,4
Ecart de conversion passif	0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF	153,5	166,1

Les immobilisations corporelles nettes prennent en compte, notamment, la rénovation partielle des navires Austral et Albius de l'activité austral (1,8 M€) et l'acquisition de deux sennes pour l'activité thon (1,5 M€).

Le poste créances clients et autres créances est en diminution de 4,4 M€.

Les créances clients sont en forte baisse de 5,9 M€, liée à une facturation moins élevée en fin d'année 2022 par rapport à fin 2021.

Les créances diverses, principalement constituées de créances intra-groupe, sont en légère hausse de 1,3 M€.

Au passif, la variation des réserves est liée au résultat 2021 affecté en report à nouveau (- 2,9 M€). Les provisions réglementées ont été dotées de 4,7 M€.

Le remboursement des emprunts s'est élevé à 11,1 M€.

Le poste dettes financières diverses est quant à lui en forte hausse de 9,6 M€, en raison des avances consenties par les filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe.

La hausse du poste des dettes diverses provient essentiellement de l'augmentation des dettes fiscales et sociales pour 2,3 M€ à la clôture de l'exercice 2022 (notamment l'impôt sur les sociétés, la participation et l'intéressement). Les dettes fournisseurs sont stables.

III- DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES

Le socle des activités de pêche est la bonne gestion des ressources et le niveau des quotas de pêche alloués par navire. Chacune des trois pêcheries de Sapmer a connu ces dernières années des évolutions. Après les récentes ouvertures des pêcheries légine et langouste à des navires tiers supplémentaires, le groupe Sapmer est en attente de visibilité sur le niveau de quota de ses thoniers sous pavillon mauricien qui sera prochainement décidé par les autorités mauriciennes pour l'année 2023 et les années futures.

La stabilité attendue des cadres réglementaires des différentes pêcheries du groupe doit permettre à Sapmer de s'inscrire dans des perspectives de long terme et ainsi de renouveler ses navires. L'objectif est de disposer de bateaux toujours plus performants, sobres et respectueux de l'environnement exceptionnel dans lequel ils évoluent, et ainsi de pouvoir offrir des produits durables et premium à nos clients tant en local qu'à l'international.

IV- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

V- FILIALES ET PARTICIPATIONS

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est donnée dans le tableau ci-après :

Sociétés	Localisation	% de capital détenu	Méthode de consolidation
SAPMER SA (*)	La Réunion	Mère	Intégration globale
LES ARMEMENTS REUNIONNAIS SAS (*)	La Réunion	100%	Intégration globale
ARMAS PÊCHE SAS (via SOPARMA) (*)	La Réunion	100%	Intégration globale
SOPARMA SAS (*)	La Réunion	100%	Intégration globale
LES COMPTOIRS SAPMER SARL(*)	La Réunion	100%	Intégration globale
SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS	Ile Maurice	100%	Intégration globale
TUNA FISHING COMPANY LTD	Seychelles	99%	Intégration globale
INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES	Ile Maurice	100%	Intégration globale
COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHÉ SAS (*)	La Réunion	100%	Intégration globale
MER DES MASCAREIGNES LTEE	Ile Maurice	50%	Mise en équivalence

(*) Sociétés intégrées fiscalement

✓ LES ARMEMENTS RÉUNIONNAIS SAS

Cette filiale est propriétaire et exploitante d'un navire palangrier (pêche à la légine) l'Ile Bourbon. Le chiffre d'affaires passe de 12 M€ à 15 M€ entre 2021 et 2022. Son bénéfice est en croissance sur l'exercice 2022.

✓ ARMAS PÊCHE SAS

Cette filiale est propriétaire et exploitante du navire Mascareignes III (pêche à la légine) et copropriétaire et exploitante à 35% du navire l'Austral (pêche à la langouste). Le chiffre d'affaires passe de 8,7 M€ à 18,3 M€ entre 2021 et 2022. Son bénéfice est en croissance sur l'exercice 2022.

✓ LES COMPTOIRS SAPMER SARL

Cette filiale gère un comptoir de vente basé dans la ville du Port à la Réunion. Le chiffre d'affaires est en progression de 2 M€ en 2021 à 3,1 M€ en 2022. Cette progression confirme l'engouement de nos clients finaux à la Réunion pour nos produits de qualité.

✓ SOPARMA SAS

Son activité est réduite à la gestion de sa filiale Armas Pêche. Son résultat est proche de l'équilibre sur 2022.

✓ SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS

Cette filiale s'occupe de la distribution et de la logistique des produits de la pêche valorisés du groupe. Elle réalise sur l'exercice 2022 un chiffre d'affaires de 44,9 M€. Son résultat est en croissance.

✓ TUNA FISHING COMPANY LTD

Cette filiale exploitait deux thoniers jusqu'en octobre 2021 et gère les activités logistiques du groupe aux Seychelles. Elle réalise sur 2022 un chiffre d'affaires de 1,1 M€ et génère un résultat proche de l'équilibre.

✓ INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES

Cette filiale exploite trois thoniers, gère les activités logistiques du groupe sur l'Île Maurice et abrite une partie de la structure opérationnelle et administrative du groupe. Elle réalise sur 2022 un chiffre d'affaires de 32,3 M€ et un résultat positif.

✓ MER DES MASCAREIGNES LTEE

Son activité est la transformation du thon brut du groupe en thon valorisé à destination du groupe et pour des clients tiers plus marginalement. L'entreprise a généré un chiffre d'affaires de 1,3 M€ et un résultat proche de l'équilibre sur l'exercice 2022.

✓ COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHE SAS

Son activité est l'exploitation et la gestion des thoniers du groupe. L'entreprise génère un résultat légèrement déficitaire.

VI- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1- DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES CRÉANCES CLIENTS

Vous trouverez ci-dessous la situation des créances clients des comptes sociaux de Sapmer.

Situation au 31 déc.22 en millions d'euros		Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu						
Tranches de retard de paiement	Solde	0 jours	De 1 à 30 jours	de 31 jours à 60 jours	de 61 à 90 jours	> à 91 jours	Total 1 jour et plus	
Montant total des factures concernées (TTC)	13,94	13,56	1,60	-0,74	-0,83	0,25	0,28	
Nombre de factures concernées	222	97	36	16	5	68	125	
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires (HT)		14,72%	1,74%	-0,80%	-0,90%	0,27%	0,31%	
Comptes rattachés	-0,44							
Total créances clients et comptes rattachés	13,50							

6.2- DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Vous trouverez ci-dessous la situation des dettes fournisseurs des comptes sociaux de Sapmer.

Situation au 31 déc.22 en millions d'euros		Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu						
Tranches de retard de paiement	Solde	0 jours	De 1 à 30 jours	de 31 jours à 60 jours	de 61 à 90 jours	> à 91 jours	Total 1 jour et plus	
Montant total des factures concernées (TTC)	12,36	6,72	3,46	0,89	0,39	0,90	5,64	
Pourcentage du montant total des achats (HT)		10,0%	5,1%	1,3%	0,6%	1,3%	8,4%	
Comptes rattachés	3,31							
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	15,67							

6.3- DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende global distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués non éligibles à l'abattement mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31/12/2021	Néant	Néant	Sans objet
31/12/2020	Néant	Néant	Sans objet
31/12/2019	Néant	Néant	Sans objet

6.4- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

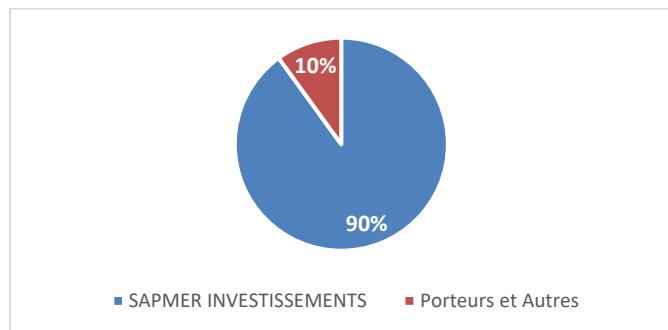
Nous vous remercions de bien vouloir approuver les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils vous sont présentés, lesdits comptes annuels faisant apparaître une perte de 15 723 387,47 euros.

Nous vous proposons d'affecter cette perte de l'exercice 2022 en report à nouveau.

6.5- ACTIONNARIAT ET BOURSE

Le capital social de la société Sapmer est composé de **3 498 598 actions** à 0,80 € de valeur nominale pour un montant total de 2 798 878.40 €.

Détention du capital au 31 décembre 2022



Le capital ne comporte pas d'action à droit préférentiel.

Les salariés et administrateurs ont des participations dans le capital social de la société à hauteur de 0,27% (dont 0,12 % pour les salariés et les salariés des sociétés qui sont liées à Sapmer au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce).

Sapmer ne détient aucune de ses actions en propre et n'a procédé au cours de l'exercice à aucune action d'achat ou de vente d'actions propres.

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2020, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33% de 50%, de 66,66%, de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus des 2/3	SAPMER INVESTISSEMENTS	SAPMER INVESTISSEMENTS

Evolution du cours de bourse en 2022

Le cours le plus haut en 2022 est 13,80 € et le plus bas est 6,75 €.
Le cours au 31 décembre 2022 est de 13,50 €.

Code ISIN : FR0010776617-ALMER

6.6- LES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions visées par les dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

En outre, nous vous remercions, conformément à la possibilité offerte par l'article L.225-42 du Code de commerce, d'approuver sur rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions qui n'auraient pas été préalablement autorisées par le conseil d'administration.

6.7- DIVERS

Charges non déductibles

La société n'a pas effectué de dépenses somptuaires (CGI art 39.5 – 223 quinquies).
Le montant de TVS est de 3 837 euros pour l'exercice 2022.

Montant de la rémunération des auditeurs (comptes sociaux et consolidés)

Les honoraires s'élèvent à 76,9 K€ HT pour l'exercice 2022.

Le conseil d'administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers actionnaires,

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

NOM DES ADMINISTRATEURS	FONCTIONS	AGE	LISTE DES MANDATS
Mr Dominique AUDOUIN	Administrateur	65 ans	Premier Mandat Sapmer Sa (France) : 15 juillet 2020 Administrateur de : Sapmer Sa (France)
Mr Adrien de CHOMEREAU	Administrateur Président directeur général	41 ans	Premier Mandat Sapmer Sa : Décembre 2014 Président directeur général de Sapmer Sa (France) Directeur général de Sapmer Investissements Sas (France) Représentant permanent de Sapmer Sa, Présidente de : Les Armements Réunionnais Sas (France), Soparma Sas (France), Armas Pêche Sas (France), Compagnie d'armement à la pêche Sas (France) Administrateur de : Sapmer Sa (France), Mer des Mascareignes Ltee (Île Maurice), Sapmer Premium Seaproducts (Île Maurice), Indian Ocean Ship Management Services (Île Maurice), Vietnam Century Fund (Île Maurice), Jaccar Investment Manager (Île Maurice), Tuna Fishing Company Ltd (Seychelles), Central common cold store Ltd (Seychelles) Gérant de : Les comptoirs Sapmer Sarl (France)
Mr Philippe SOULIE	Administrateur	66 ans	Premier Mandat Sapmer Sa : 4 octobre 2021 Président de : Jaccar Holdings Sas (France) en tant que représentant d'Eurobridges, Sapmer Investissements Sas (France) Chairman, CEO et administrateur de : Sapmer Holding Pte Ltd (Singapour) Chairman and director de : Greenship Holdings (Singapour), Mortimer (Singapour), Administrateur de : Sapmer Sa (France), Belle Isle Tuna Company (Île Maurice), Belle Rive Tuna Company (Île Maurice), Iost Company Ltd (Île Maurice), Morn Sesewa Tuna Company (Île Maurice), Morne Blanc Tuna Company (Île Maurice), Tuna Fishing Company Ltd (Seychelles), Central Common Cold Store Ltd (Seychelles) Membre du comité d'administration de : Sapmer Investissements Sas (France)

RECAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDEES PAR L'ASSEMBLÉE EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

SITUATION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Après examen de la situation des mandats d'administrateurs, nous vous informons que le mandat de Monsieur Dominique Audouin vient à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022.

Nous vous proposons de renouveler son mandat d'administrateur.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Dans le cadre d'une opération de fusion réalisée le 31 août 2021, le cabinet EURAAUDIT CRC Cabinet Rousseau Consultants, commissaire aux comptes de la société, a été absorbé par le cabinet TALENZ ARES LYON et a ainsi été dissout.

Le cabinet TALENZ ARES LYON est donc devenu le commissaire aux comptes de la société pour la durée du mandat restant à courir du cabinet EURAAUDIT CRC, venant à expiration à l'issue l'assemblée générale tenue en 2025 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Nous vous proposons d'en prendre acte.

MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Les mandats de commissaire aux comptes suppléants de Messieurs Pierre Pacaud et Didier Delaunay sont arrivés à expiration en 2019 et n'ont pas été renouvelés depuis.

La nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'étant plus obligatoire (art.L823-1 du Code de commerce), nous vous proposons d'en prendre acte.

CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration

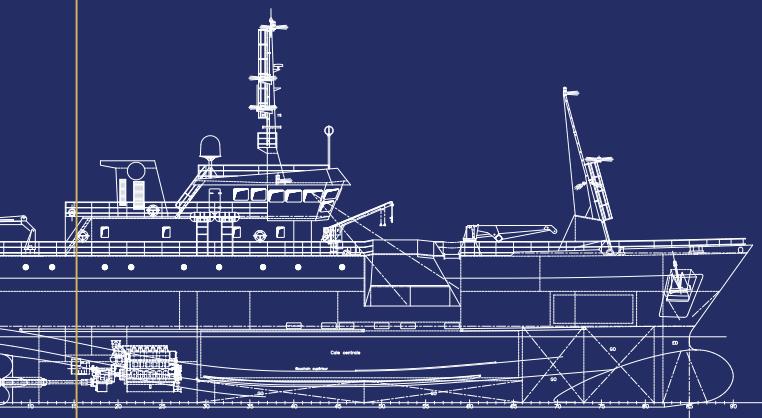
TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications	2022	2021	2020	2019	2018
I – Capital en fin d'exercice (en M€)					
Capital	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Nombre des actions ordinaires existantes	3 498 598	3 498 598	3 498 598	3 498 598	3 498 598
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II – Opérations et Résultats de l'exercice (en M€)					
Chiffres d'affaires hors taxes	92,1	80,4	57,1	81,8	94,2
Résultats avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-1,2	3,5	11,6	7,8	19,8
Impôts sur les bénéfices	2,1	2,6	0,3	3,4	3,5
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultats après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-15,7	-2,9	-4,6	0,6	12,9
Résultat distribué	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1
III – Résultat par action (en €)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	0,01	1,73	3,40	3,19	6,66
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-4,49	-0,83	-1,31	0,17	3,70
Dividende attribué par action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,60
IV – Personnel (en M€)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	213	217	198	185	177
Montant de la masse salariale de l'exercice	13,6	12,3	11,8	10,0	9,2
Montant des sommes versées au titre au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales ...)	2,7	3,0	2,3	2,1	1,8

CHAPITRE 2

COMPTES CONSOLIDÉS GROUPE SAPMER

-
- 18 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL
 - 19 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 - 20 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
 - 21 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
 CONSOLIDÉS
 - 22 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

En milliers d'€	Note	2022	2021
Chiffre d'affaires	2,1	163 198	147 585
Production stockée		363	-5 653
Autres produits de l'activité		4 219	1 184
Production		167 780	143 116
Achats consommés		-45 893	-40 003
Autres achats et charges externes	2,2	-37 002	-34 345
Charges de personnel (y.c. participation des salariés)	2,3	-42 620	-45 421
Impôts et taxes		-6 657	-5 846
Autres produits et charges d'exploitation	2,2	-2 440	-1 915
EBITDA¹		33 168	15 585
Dotations aux amortissements et dépréciations		-17 382	-14 755
Résultat opérationnel courant		15 786	830
Autres charges / produits opérationnels		-1 985	-1 913
Résultat opérationnel	2,6	13 801	-1 083
Coût de l'endettement financier net		-1 533	-1 834
Autres produits et charges financiers		-4 376	-7 342
Résultat financier	2,4	-5 909	-9 176
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat avant impôts sur les bénéfices		7 892	-10 259
Impôts sur les résultats	2,5	-2 068	1 875
Quote- part dans le résultat des entreprises associées		-9	-1
Résultat net de l'ensemble consolidé		5 814	-8 385
Revenant :			
Aux actionnaires de la société mère		5 814	-8 385
Aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat par action	4,2	1,7	-2,4
Résultat dilué par action	4,2	1,66	-2,4
Nombre moyen d'actions ordinaires	4,2	3 498 598	3 498 598
Nombre dilué moyen d'actions ordinaires	4,2	3 498 598	3 498 598
ETAT DU RESULTAT GLOBAL			
Résultat net de l'exercice		5 814	-8 385
Ecart de conversion		52	-30
Gains et pertes actuariels nets d'impôts différés		338	0
Effet d'impôt sur les autres éléments du résultat global		0	0
Autres éléments du résultat global de la période après impôts		389	-30
Résultat global total de la période		6 204	-8 415
Revenant :			
Aux actionnaires de la société mère		6 203	-8 415
Aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0

- Les notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.
- ¹ EBITDA : résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers d'€	Note	2022	2021
Immobilisations corporelles	3.1	138 391	148 252
Goodwills		0	1 536
Immobilisations incorporelles	3.2	611	716
Participations dans des entreprises associées		1 124	1 081
Actifs financiers, créances clients et autres créances		7 848	7 242
Impôts différés	3.12	0	0
Instruments financiers dérivés		0	0
Total actif non courant		147 973	158 826
Stocks	3.3	20 299	18 031
Créances clients et comptes rattachés	3.4	28 409	32 462
Autres créances	3.5	5 152	3 861
Etat - impôts sur les bénéfices à recevoir		0	84
Instruments financiers dérivés		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6	5 340	5 492
Total actif courant		59 200	59 929
Actifs non courants détenus en vue de la vente		5 175	0
Total actif		212 348	218 755
Capital social		2 799	2 799
Ecarts de conversion		-273	-325
Résultats non distribués		51 094	44 965
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		53 620	47 439
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total capitaux propres		53 620	47 439
Emprunts et dettes financières	3.7	70 949	92 455
Instruments financiers dérivés		0	0
Impôts différés	3.12	15 718	15 345
Provisions pour engagement de retraite	3.10	1 884	2 115
Provisions pour autres passifs	3.11	1 203	829
Autres dettes non courantes	3.8	4	73
Total passif non courant		89 760	110 819
Emprunts et dettes financières	3.7	22 126	19 926
Instruments financiers dérivés		0	0
Provisions pour autres passifs	3.11	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		21 673	22 588
Etat - impôts sur les bénéfices à payer		876	0
Autres dettes d'exploitation	3.8	19 119	17 983
Total passif courant		63 794	60 498
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente		5 175	0
Total passif et capitaux propres		212 348	218 755

- Les notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

En milliers d'€	Note	2022	2021
Résultat net avant impôt sur les bénéfices		7 892	-10 259
Dotations nettes aux amortissements et provisions		17 975	14 959
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		0	0
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		0	0
Plus et moins values de cession		455	188
Autres variations sans incidences sur la trésorerie		3 644	5 764
Impôts versés		-916	1 744
Capacité d'autofinancement		29 049	12 395
Incidence de la variation BFR		80	-4 964
Coût de l'endettement financier	2.4	4 301	5 378
Flux net de trésorerie généré par l'activité		33 430	12 808
Acquisition immos corporelles	3.1	-11 582	-8 384
Acquisition immos incorporelles	3.2	0	-41
Acquisition immos financières		0	0
Cession d'immos corp et incorp		258	102
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales / variation de périmètre		0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-11 325	-8 323
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés /reçus		0	0
Dividendes versés aux minoritaires		0	0
Variation des autres fonds propres		0	0
Encaissements provenant d'emprunts	3.7	9	13 217
Remboursement d'emprunts	3.7	-17 665	-12 032
Intérêts financiers nets versés		-4 374	-5 384
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-22 030	-4 199
Incidences des variations de taux de change		0	0
VARIATION DE TRÉSORERIE		75	287
Trésorerie à l'ouverture		5 259	4 972
Trésorerie à la clôture		5 334	5 259

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'€	Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère				Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
		Capital social	Autres Réserves	Ecarts de conversions	Résultats non distribués		
Au 1er janvier 2021		2 799	6 762	-295	46 230	2	55 496
Ecart de conversion		0	0	-30	0	0	-30
Instruments financiers		0	0	0	0	0	0
Total des produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres		0	0	-30	0	0	-30
Résultat net		0	0	0	-8 385	0	-8 385
Total des produits comptabilisés		0	0	-30	-8 385	0	-8 416
Autres variations		0	0	0	358	0	358
Variation liée ifrs 16		0	0	0	0	0	0
Effet des options de souscriptions		0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital		0	0	0	0	0	0
Dividendes versés		0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2021		2 799	6 762	-325	38 203	2	47 439
Au 1er janvier 2022		2 799	6 762	-325	38 203	2	47 439
Ecart de conversion		0	0	52	0	0	52
Instruments financiers		0	0	0	0	0	0
Total des produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres		0	0	52	0	0	52
Résultat net		0	0	0	5 814	0	5 814
Total des produits comptabilisés		0	0	52	5 814	0	5 866
Autres variations		0	0	0	315	0	315
Variation liée ifrs 16		0	0	0	0	0	0
Effet des options de souscriptions		0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital		0	0	0	0	0	0
Dividendes versés		0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2022		2 799	6 762	-273	44 332	2	53 620

- Les notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'euros (K€) et les différences de ± 1 K€ sont dues aux arrondis.

Les états financiers consolidés comprennent la société Sapmer et ses filiales, l'ensemble étant désigné comme « le groupe ».

Sapmer est domiciliée à La Réunion et son siège social est sis Darse de pêche 97 420 Le Port.

Sapmer est l'opérateur historique de la grande pêche dans les eaux des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) au départ de l'Île de la Réunion. Crée en 1947, Sapmer opère au 31 décembre 2022 une flottille de 11 navires de pêche : quatre palangriers congélateurs pour la pêche à la légine, un chalutier caseyeur congélateur pour la pêche à la langouste et six thoniers senneurs surgélateurs (surgélation à bord à -40°C) pour la pêche au thon (Albacore et Listao) dans l'océan Indien.

Les comptes 2022 incluent également l'exploitation de deux thoniers en location financement. Les contrats coque-nue de ces deux thoniers ont été retraités selon la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

La norme IFRS16 est également appliquée pour les contrats de location de nos chambres froides et bureaux de la Réunion et pour tous les matériels en location longue durée d'une valeur supérieure à 5 K€.

La location d'un entrepôt et de nos bureaux des Seychelles a également été retraitée selon la norme IFRS16 sur l'exercice 2022.

Ces états financiers ont été arrêtés le 28 avril 2023 par le conseil d'administration.

1. RESUME DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables employées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. BASE DE PRÉPARATION

Principes comptables

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2022.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des navires pour lesquels la valeur comptable a été remise à sa « juste valeur » au 1^{er} janvier 2007.

La comptabilisation du chiffre d'affaires est constatée lors du transfert du bien au client conformément à la norme IFRS 15.

La préparation des états financiers en conformité avec le référentiel IFRS suppose l'utilisation de jugements et d'estimations comptables significatifs. Il suppose que la direction établisse des estimations et des hypothèses

concernant les procédures d'application de méthodes comptables du groupe. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement et de complexité, ou les domaines où les hypothèses et estimations sont significatives par rapport aux comptes consolidés sont décrits dans la note 1.18.

1.2. EVOLUTION DES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2022.

Les nouveaux textes IFRS pour International Financial Reporting Standards d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022 et notamment les amendements à IAS12 Impôts sur les résultats, n'ont pas d'impact sur la présentation des comptes du groupe.

Le groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2022.

Les incidences post-clôture seront décrites dans la note 4.3.

1.3. CONSOLIDATION

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe, directement ou indirectement, contrôle plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer le contrôle sur les opérations, sont consolidées par intégration globale. Sont ainsi incluses dans le périmètre de consolidation toutes les sociétés dont la société Sapmer détient directement ou indirectement 20% des droits de vote au 31 décembre 2022.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse. La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'achat de sociétés par le groupe.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, notamment les créances, dettes, produits et charges entre les sociétés du groupe ainsi que les profits internes inclus dans les stocks et les plus ou moins-values réalisées sur des opérations de cession d'immobilisations entre des sociétés du groupe.

La liste des sociétés du groupe figure en note 5. La date de clôture annuelle des états financiers individuels est le 31 décembre ou 30 juin.

1.4. MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Méthodes de consolidation

La méthode utilisée est l'intégration globale. Pour la filiale sous contrôle conjoint, la méthode de mise en équivalence est utilisée.

Méthode de conversion

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des sociétés du groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, sont convertis selon les principes suivants :

- Les postes de bilan sont convertis au taux de clôture à l'exception des capitaux propres pour lesquels sont appliqués les cours historiques ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecarts de conversion ».

Les écarts d'acquisition d'une société étrangère sont convertis au taux de clôture.

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération.

Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes commerciales en monnaie étrangère au taux en vigueur à la date de clôture, sont appréhendés dans le compte de résultat sur la ligne « EBITDA ».

Les gains et pertes résultant de la conversion des opérations financières sont quant à eux sur la ligne « résultat financier ».

Les cours utilisés sont indiqués dans le tableau ci-après :

	Cours au 31/12/2022	Cours moyen de l'exercice
Roupie mauricienne (MUR)	47.5539	47.2398
Dollar US (USD)	1.0666	1.0530

Les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net d'une entreprise dans une entreprise étrangère consolidée sont inscrites dans les capitaux propres consolidés, nettes d'effet d'impôt sur le résultat si applicable, jusqu'à la cession ou à la liquidation de cet investissement net.

Au 31 décembre 2022, le groupe a pour monnaie fonctionnelle l'euro ; un écart de conversion de -273 K€ a été comptabilisé dans ses comptes. Cet écart de conversion est généré par la mise en équivalence d'une des entités du périmètre du groupe dont la monnaie fonctionnelle est la roupie mauricienne.

Ecarts d'acquisition :

Si le prix d'acquisition d'une entreprise diffère de la quote-part de capitaux propres correspondant, l'écart de première consolidation est analysé et ventilé dans les postes du bilan appropriés.

L'écart entre la valeur des titres acquis et la juste valeur de la quote-part d'actif net identifié à la date de prise de participation est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

Pour déterminer la juste valeur des UGT, le groupe détermine l'ensemble des flux de trésorerie futurs actualisés sur une période de 5 ans pour chacune des UGT, sur la base d'hypothèses économiques, d'activités et de résultats considérés par la direction générale du groupe comme les plus probables.

Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés sont déterminés sur la base des business plans du groupe établis sur sept ans. Ces flux sont actualisés à un taux

apprécié sur la base du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le groupe. Des analyses sont ensuite menées afin de déterminer la sensibilité des valeurs obtenues à la variation d'une ou plusieurs hypothèses du business plan.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (discounted cash flows) utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des UGT auxquelles sont affectés les goodwill présentant, par construction, un caractère aléatoire, les cash flows futurs effectifs peuvent donc différer des projections de flux futurs utilisées pour déterminer la valeur d'utilité.

À noter que les estimations de la valeur recouvrable des UGT – en l'espèce leur juste valeur – sont réalisées chaque année dans le cadre de la mise en œuvre des tests de dépréciations des goodwill, et ce, même en l'absence d'indice de perte de valeur.

Les principales hypothèses et prévisions sont présentées ci-dessous :

- Plan d'affaires couvrant la période 2023-2032 pour chacune des UGT, établi sur la base des données financières ajustées ;
- Prix du thon brut : augmentation de 1,5% par an ;
- Prix du gasoil stable
- Taux de change EUR/USD : 1,05 ;

Le solde du goodwill constaté au 31 décembre 2016 à la suite de la réorganisation du groupe soit 1,5 M€ est attaché à la société mauricienne exploitant trois thoniers sous pavillon mauricien. Les tests de dépréciation de cette UGT incluant ce goodwill ont intégré l'incertitude sur les quotas de pêche mauriciens à la clôture de l'exercice : une dépréciation de 1,5 M€ sur le goodwill alloué à cette entité a été constatée et comptabilisée en « autres charges/produits opérationnels ».

1.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport. Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels et les permis de mise en exploitation de navires.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéfinie. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication de dépréciation de l'immobilisation incorporelle. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité définie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

La durée d'amortissement des principales immobilisations incorporelles est :

- Logiciel : 3 ans à 5 ans ;
- Permis de mise en exploitation : 22 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (hors navires) sont inscrites à leur coût d'acquisition (ou de production interne) diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les navires au bilan du groupe au 1^{er} janvier 2007 ont fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur à cette date.

Les navires sont décomposés en 4 à 6 composants suivant le type de navires (et activités), y compris l'élément « grosse réparation ». Chaque composant ayant sa durée d'utilité propre, toutefois le composant le plus significatif

« structure » représente de 75 à 85% de la valeur du navire.

Les durées d'utilité des bateaux sont déterminées en fonction de l'utilisation probable que la société fera desdits navires pour poursuivre leur exploitation actuelle, dans un contexte similaire, sous réserve que cette durée ne dépasse pas la durée de vie restante du navire (dans l'activité actuelle).

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession en tenant compte d'une valeur résiduelle et calculés selon le mode linéaire, soit généralement :

- Agencements et aménagements : 3 à 12 ans
- Matériel Bureau & Informatiques : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Navires : structure : 15 à 25 ans
- Navires : grosse réparation : 2,5 à 5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

En janvier 2020, afin d'optimiser la gestion des quotas de pêche au thon et de baisser les coûts opérationnels, la direction du groupe a décidé la mise à quai d'un thonier sous pavillon français. Le conseil d'administration du 7 novembre 2022 a autorisé la vente de ce navire. Conformément à la norme IFRS 5, cet actif a été reclassé dans l'état de la situation financière *en actifs non courants détenus en vue de la vente*. Sa valeur a été ramenée à sa valeur de marché estimée à la clôture nette des coûts de cession : une dépréciation de 5,1 M€ a été comptabilisée dans le résultat opérationnel courant portant la provision pour dépréciation pour ce navire à 11,6 M€.

L'incertitude sur les quotas de pêche de yellow fine attribuée par l'administration mauricienne à la clôture des comptes a amené la direction à déprécié la valeur d'un navire battant pavillon mauricien : cette dépréciation d'un montant de 2,2 M€ est inscrite dans le résultat opérationnel courant.

En 2021, suite à la résiliation des contrats de location coque-nue des deux navires exploités sous pavillon seychellois, le navire baliseur associé à la pêche de ces deux navires a également été mis à quai. La cession de ce navire a été conclue en 2022. La perte nette de cession de 0,5 M€ a, quant à elle, été inscrite dans le poste *autres charges /produits opérationnels de l'état du résultat global*.

Contrat de location financement ou location simple

Les contrats de location financement immobiliers et mobiliers, où le groupe assume la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Chaque redevance est partagée entre une dette financière et une charge financière, afin d'obtenir un taux d'intérêt constant. La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat sur la période du contrat. Les constructions, les aménagements et équipements acquis lors d'un contrat de location financement sont amortis sur la période la plus courte entre la durée de vie estimée de l'actif et le contrat de location, sauf dans les cas où il existe une assurance raisonnable que le loueur obtienne la propriété du bien à la fin du contrat de location

financement, auquel cas, l'amortissement est alors calculé sur la durée d'utilisation dudit bien.

Les contrats de location, en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur, sont classés en contrat de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simples (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Quand un contrat de location simple se termine avant l'expiration de la période de location, les pénalités de sortie sont comptabilisées en charges de la période où le contrat se termine.

IFRS 16

Trois types de contrats initialement qualifiés en contrat de location simple selon IAS17 ont donc été retraités dans les états financiers du groupe au 1^{er} janvier 2019 :

- Une AOT, Autorisation d'Occupation Temporaire, pour nos bureaux et chambres froides de la Réunion
- Les contrats de location de longue durée pour du matériel de manutention et automobile d'une valeur >à 5 K€
- Les contrats de location coque-nue pour nos thoniers mauriciens.

En 2022, le contrat de location de notre entrepôt et bureau aux Seychelles a également été retraité dans nos états financiers.

1.6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES, PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, augmenté le cas échéant des frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, lorsqu'elle est considérée comme durable. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de l'un ou plusieurs des éléments suivants : quote-part de capitaux propres, comparables, plus-value potentielle sur éléments du patrimoine, perspectives de rentabilité mesurées à partir des flux de trésorerie futurs actualisés.

1.7. STOCKS

Les stocks d'approvisionnement sont valorisés selon la méthode du FIFO (First In First Out), puisque plus sensibles aux variations de prix en particulier pour les stocks d'appâts et de gasoil.

Les stocks de produits péchés, produits finis et encours de production sont valorisés à partir du coût de production de l'année fiscale conformément à la norme IAS 2.

Une provision pour dépréciation a été constituée :

- chaque fois que la valeur de réalisation ou le cours du jour était inférieur à la valeur d'inventaire, d'une part ;
- en fonction de la rotation des différentes catégories d'articles, d'autre part.

1.8. CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.9. IMPÔTS DIFFÉRÉS ET COURANTS

Quand la base fiscale est différente de la base comptable, il convient de constater en consolidation un impôt différé actif ou passif.

La base fiscale fait référence aux valeurs inscrites dans les liasses de consolidation et déclarations fiscales individuelles.

La charge d'impôt est ajustée en conséquence de la manière suivante :

- quand le retraitement majore le résultat ou les réserves, il convient de constater un impôt différé passif qui vient en diminution de ce résultat ou ces réserves,
- quand le retraitement minore le résultat ou les réserves, il convient de constater un impôt différé actif qui vient en augmentation de ce résultat ou de ces réserves.

Par ailleurs, la méthode de l'impôt différé fait référence à la notion de décalage temporaire :

- si l'ajustement en consolidation de l'impôt se traduit par une minoration d'impôt sur l'année N, il faudra constater à l'issue du décalage temporaire l'inverse, c'est-à-dire une majoration d'impôt ;
- si l'ajustement en consolidation de l'impôt se traduit par une majoration d'impôt sur l'année N, il faudra constater à l'issue du décalage temporaire l'inverse, c'est-à-dire une minoration d'impôt.

Enfin, pour ne pas fausser l'image donnée par les comptes consolidés, l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales du pays où se situe l'entreprise consolidée est éliminée.

Le taux d'imposition retenu pour le calcul des impôts différés relatifs aux sociétés françaises du groupe est, pour l'exercice clos en 2022 de 25,83 %.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une forte probabilité d'imputation des charges fiscales sur des résultats fiscaux positifs futurs.

Les impôts courants sont déterminés sur la base de taux d'impôts (et des règlementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le groupe est présent et génère du résultat imposable.

1.10. TRÉSORERIE NETTE

Pour le bilan, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement (avec des maturités inférieures à 3 mois ou libérables à tout moment).

Les découvertes bancaires figurent au passif courant dans les « emprunts ».

1.11. CAPITAL

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres.

Les charges externes directement connectées à une émission d'actions nouvelles, autres que pour un rachat, nettes de taxes, viennent en moins de la prime d'émission.

Lorsque la société ou ses filiales achètent ses propres actions, le prix payé incluant les coûts afférents nets de taxes est déduit des capitaux propres jusqu'à leur cession.

Au moment de leur cession, la plus ou moins-value réalisée est comptabilisée en capitaux propres.

1.12. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

L'incidence des provisions réglementées, notamment les amortissements dérogatoires et provision pour hausse des prix, a été éliminée.

Le retraitement correspondant a consisté en l'élimination du résultat des sociétés consolidées, des dotations et reprises comptabilisées au cours de l'exercice, et en la réintégration du solde d'ouverture dans le poste « réserves consolidées ».

1.13. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, nettes des coûts de transaction encourus. Elles sont ensuite maintenues à leur coût amorti.

Les dettes financières sont classées en passif courant sauf si le groupe a un droit inconditionnel de différer le remboursement sur une période supérieure à 12 mois après la date de clôture annuelle.

La société et ses filiales ont contracté divers emprunts et lignes de crédit. Ces emprunts et lignes de crédit sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé.

Un emprunt de 17 M€ a été contracté en 2012, les covenants suivants ont été définis :

- Le ratio Dette nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être inférieur à 2 jusqu'à fin 2014 puis 1,5 jusqu'à la fin du crédit ;
- Le ratio Dette nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être inférieur à 4,5 sur 2012, 3,5 sur 2013 et inférieur à 3 par la suite.

Le non-respect d'un ou de ces deux ratios n'entraîne pas d'exigibilité anticipée.

Un emprunt de 13 M€ a été contracté en 2012, les covenants suivants ont été définis :

- le ratio Dette nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être inférieur à 2,3 jusqu'à fin 2012, 2 sur 2013 puis 1,5 jusqu'à la fin du crédit ;
- le ratio Dette nette consolidée sur le résultat opérationnel augmenté des dotations aux amortissements et provisions consolidé doit être inférieur à 4,5 sur 2012, 3,5 sur 2013 et inférieur à 3 par la suite.

Pour 2021, les ratios financiers ont été modifiés comme suit :

- Le ratio Dette nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être inférieur à 2,0 puis 1,5 jusqu'à la fin du crédit ;
- Le ratio Dette nette consolidée sur le résultat opérationnel augmenté des dotations aux amortissements et provisions consolidé doit être inférieur à 12 sur 2021, puis inférieur à 3 par la suite.

Le non-respect d'un ou de ces deux ratios à la clôture de l'exercice N peut entraîner une « mise en défaut » de la société si les ratios ne sont pas respectés dans les comptes clos de l'exercice N+1.

Ces objectifs sur ratio ont été respectés en 2022.

Le désendettement du groupe se poursuit. Le remboursement d'emprunts sur 2022 s'élève à 17,9M€.

1.14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se rapportent principalement à des provisions pour litiges et autres risques. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La direction base ses jugements sur les circonstances relatives à chaque événement et compte tenu des informations disponibles. Cependant, étant donné les difficultés à estimer certains engagements dans ces domaines (notamment sociaux, environnementaux et commerciaux), on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés.

1.15. AVANTAGE AU PERSONNEL

Engagement de retraite

Les obligations des sociétés du groupe liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2022 selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière.

Les paramètres retenus tiennent compte :

- D'une hypothèse d'âge de départ à la retraite,
- D'un taux prévisionnel de progression annuelle des salaires,
- De l'ancienneté du personnel,
- De la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite, dans chacun des pays concernés,
- Et d'un taux d'actualisation correspondant à la rentabilité des placements à long terme.

Participation/ intérressement et primes attribuées aux salariés

Le groupe reconnaît une dette et une charge de personnel pour primes/ intérressement et participation suivant des formules de calcul tenant compte du résultat des sociétés concernées. Le groupe comptabilise une provision lorsqu'il y a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

1.16. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le groupe n'a pas utilisé d'instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt ou des contrats à terme de devises étrangères au cours de l'exercice 2022.

1.17. MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action (dilué) est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Le groupe ne dispose plus au 31 décembre d'instruments dilutifs.

1.18. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Jugements

Lors de l'application des méthodes comptables du groupe décrites ci-dessus, la direction a réalisé les jugements suivants qui ont un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers (à l'exclusion de

ceux impliquant des estimations, lesquels sont présentés dans les paragraphes ci-dessous).

Provision pour autres passifs

La direction base ses jugements sur les circonstances relatives à chaque événement et compte tenu des informations disponibles. Cependant, étant donné les difficultés à estimer certains engagements dans ces domaines (notamment sociaux, environnementaux et commerciaux), on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés.

Utilisation d'estimations

Le groupe fait des estimations et des hypothèses relatives à l'avenir. Les estimations et les hypothèses qui présentent un risque d'entraîner un ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours des exercices suivants sont :

Au 31 décembre 2022, la capitalisation boursière du groupe s'élève à 47,2 M€ (cours de Bourse de l'action au 29 décembre 2022 : 13,50 euros), soit un montant inférieur au montant des capitaux propres à cette même date (53,6 M€)

La direction a estimé que la capitalisation boursière au 31 décembre 2022 ne constituait pas un indicateur objectif de perte de valeur au regard de la norme IAS 36 : cette situation s'expliquant par le faible flottant sur le titre.

Continuité d'exploitation :

Malgré l'incertitude sur le niveau de quota qui sera alloué aux thoniers sous pavillon mauricien en 2023, nos marchés finaux, sur lesquels Sapmer occupe une position de leader, ont démontré leur solidité sur le long terme. Les performances opérationnelles satisfaisantes conduisent la direction à estimé que le groupe a les ressources adéquates pour poursuivre son exploitation dans un futur proche. Par conséquent, le groupe continue de préparer ses états financiers consolidés sur une base de continuité d'exploitation.

1.19. INFORMATION SECTORIELLE

La présentation sectorielle est fondée sur les systèmes de reporting internes du groupe et est organisée en deux segments :

- L'activité « Pêcherie » qui comprend les ventes de langoustes et autres poissons pêchés par le chalutier caseyeur, lègines et autres poissons pêchés par les palangriers, et thons bruts (thons pêchés et non valorisés),
- L'activité « Valorisation » qui comprend les ventes de produits valorisés issus de ses trois pêcheries (longes, steaks, produits appétisés ...).

1.20. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférents sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et

finaliser le plan. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure.

Un navire du groupe battant pavillon français, dont le processus de vente a été engagé fin 2022 a donc été reclasé comme actif non courant destiné à la vente.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

2.1. PRODUCTION

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits péchés et transformés.

Au cours de l'exercice 2022, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 163,2 M€ en croissance de 10,58% par rapport à 2022 et retrouve un niveau d'avant période covid et ce malgré la réduction de la flotte thonière de deux thoniers au milieu du second semestre 2021.

Le groupe Sapmer a réalisé 39,4% de son chiffre d'affaires en Asie, 28,6% dans l'océan Indien, 14,7% en Europe et 17,3% dans le reste du monde.

En milliers d'€	2022	2021	Variation en %
Activité pêcherie	148 816	133 051	11,85%
Valorisation	14 382	14 534	-1,05%
Total chiffre d'affaires	163 198	147 585	10,58%

Les autres produits de l'activité comprennent essentiellement des remboursements d'assurance pour des événements survenus en fin 2021 et début 2022 dont un début d'incendie dans nos chambres froides à La Réunion et une avarie majeure d'un thonier mauricien.

2.2. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

En milliers d'€	2022	2021	Variation en %
Transport sur ventes	8 480	7 028	20,66%
Locations	1 701	1 587	7,23%
Primes d'assurance	1 989	1 853	7,38%
Autres achats et charges externes	21 306	20 179	5,58%
Déplacements et missions	3 524	3 699	-4,71%
Total Autres achats et charges externes	37 002	34 345	7,73%

Les autres achats et charges externes ont augmenté en raison notamment des frais de débarquement de nos cargaisons suite à la reprise de l'activité.

2.3 . CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif équivalent temps plein de l'exercice 2022 est 378 de contre 394 en 2021.

Cet effectif comprend uniquement ceux des entreprises intégrées globalement.

En milliers d'€	2022	2021	Variation en %
Salaires bruts	34 757	34 742	0,04%
Manning et intérimaires	3 649	6 211	-41,24%
Charges sociales	2 983	2 611	
Provision engagement de retraite	218	229	-4,66%
Autres charges du personnel	1 013	1 629	
Charges de personnel	42 620	45 421	-6,17%

2.4 . RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'€	2022	2021	Variation en %
Produits des placements financiers	266	-4	-6941,83%
Charges d'intérêts	-1 799	-1 830	-1,71%
Cout de l'endettement financier net	-1 533	-1 834	-16,40%
Variation des provisions financières	0	0	
Autres charges et produits financiers	-264	-172	53,59%
Autres charges et produits financiers liés à IFRS 16	-2 263	-3 362	
Résultat de change	50	221	77,56%
Résultat de change lié ifrs 16*	-1 899	-4 029	
Résultat financier	-5 909	-9 176	-35,60%

* L'obligation locative a été déterminée sur la base de contrats de loyer en USD. Ce passif monétaire est réestimé à chaque clôture et un écart de change est constaté.

2.5. RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

En milliers d'€	2022	2021
Courants	-1 807	1 545
Différés (Note 3.12)	-262	330
Total	-2 068	1 875

Les différences constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, retenu pour l'établissement des comptes consolidés, et le taux effectif constaté sur l'exercice sont les suivantes :

En milliers d'€	2022	2021
Résultat consolidé avant impôts	7 892	-10 259
<i>Charges fiscales théoriques (25% - 26,5 % en 2021)</i>	-1 973	2 719
<i>Impact sur l'impôt</i>	0	0
<i>Incidences des différences permanentes</i>	-3 391	-1 455
<i>Incidences des différences temporaires</i>	-19	924
<i>Déficit utilisés ou créés sur l'exercice non activés</i>	2 514	505
<i>Incidence des différences de taux d'imposition</i>	156	-818
<i>Crédit d'impôts</i>	11	
<i>Effet des différences entre taux locaux et le taux en vigueur en France</i>	633	
<i>Autres</i>	0	0
<i>Charge d'impôt inscrite au compte de résultat ensemble des activités</i>	-2 068	1 875
<i>Impact de l'activité cédée sur l'impôt différé</i>	0	0
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat activités poursuivies	-2 068	1 875

2.6. RÉPARTITION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En milliers d'€	2022	2021	Variation en %
Activité pêcherie	13 228	-2 342	-664,82%
Valorisation	2 557	3 172	-19,39%
Résultat opérationnel courant	15 786	830	1801,93%
Résultat opérationnel des activités cédées	0	0	
Résultat opérationnel courant	15 786	830	1801,93%

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU TABLEAU DES FLUX

3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'€	Immobilisations en cours	Terrains et Constructions	Navires et révisions	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2021					
Valeur nette à l'ouverture	1 893	2 490	179 627	391	184 399
Définitions de change			0		0
Actifs non courants détenus en vue de la vente			-26 702	106	-26 486
Variations IFRS 16		110			
Acquisitions / mise en service	913	171	7 541	579	9 204
Cessions / Diminution	-1 471	-233	-2 446	-260	-4 207
Apport des défiscaliseurs			1 999		1 999
Dépréciations / Amortissements		-290	-16 164	0	-16 657
Valeur nette à la clôture au 31 décembre 2021	1 334	2 247	143 855	816	148 252
Valeur brute	1 334	6 592	252 418	2 709	263 053
Apport des défiscaliseurs			-6 528		-6 528
Dépréciation cumulée		-4 345	-102 036	-1 892	-108 273
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	1 334	2 247	143 854	816	148 252
Au 1er janvier 2022					
Valeur nette à l'ouverture	1 334	2 247	143 854	816	148 251
Définitions de change			5 175		5 175
Actifs non courants détenus en vue de la vente			-294	140	669
Variations IFRS 16		823			
Acquisitions / mise en service	1 240	103	11 170	-77	12 437
Cessions / Diminution	-827	-49	-10 648	-360	-11 884
Apport des défiscaliseurs			1 999		1 999
Dépréciations / Amortissements		-480	-18 591	-204	-19 276
Autres variations amortissements (cessions et reclassements)		757	9 949	663	11 369
Valeur nette à la clôture au 31 décembre 2022	1 747	3 401	132 263	978	138 390
Valeur brute	1 747	7 470	247 471	2 413	259 100
Apport des défiscaliseurs			-4 529		-4 529
Dépréciation cumulée		-4 068	-110 678	-1 433	-116 179
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	1 747	3 401	132 262	978	138 391

Immobilisations par secteur d'activité :

En milliers d'€	2022	2021
Activité pêcherie	138 391	148 252
Valorisation	0	0
Total	138 391	148 252

3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'€	Permis de mise en exploitation	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1er janvier 2021			
Valeur nette à l'ouverture	764	8	771
Dépréciations / Amortissements	-89	-8	-96
Valeur nette à la clôture	675	41	717
Valeur brute	2 000	1 621	3 621
Amortissement cumulé	-1 324	-1 580	-2 904
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	675	41	717
Au 1er janvier 2022			
Valeur nette à l'ouverture	675	41	717
Dépréciations / Amortissements	-88	-17	-105
Valeur nette à la clôture	587	24	611
Valeur brute	2 000	1 621	3 621
Amortissement cumulé	-1 412	-1 597	-3 009
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	587	24	611

3.3. STOCKS

	2022	2021	Variation en %
Matière Première et autres approvisionnements	9 729	8 072	20,53%
Produits Intermédiaires et Finis	10 895	10 532	3,45%
Variation de périmètre			
Moins : provision pour dépréciation	-325	-572	-43,19%
Variation de périmètre			
Total	20 299	18 031	12,58%

3.4. CRÉANCES CLIENTS

En milliers d'€	2022	2021	Variation en %
Créances clients brutes	28 459	32 519	-12,49%
Variation de périmètre			
Moins : provision pour dépréciation	-50	-57	-12,98%
Total	28 409	32 462	-12,48%

3.5. AUTRES CRÉANCES

En milliers d'€	2022	2021
Avances et acomptes versés	1 243	1 115
Charges constatées d'avance	2 193	1 624
Autres créances d'exploitation	1 790	1 196
Variation de périmètre		
Moins : provision pour dépréciation	-74	-74
Total	5 152	3 861

3.6. DISPONIBILITÉS/ TRÉSORERIE ET DETTE NETTE

En milliers d'€	2022	2021
Valeurs mobilières de placement	1 000	1 000
Soldes bancaires	4 340	4 492
Disponibilités	5 340	5 492
Découverts bancaires	-6	-233
Variation de périmètre	0	0
Total trésorerie	5 334	5 259

En milliers d'€	2022	2021
Dettes financières	98 251	112 382
Actif non courant	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-5 340	-5 492
Dette nette	92 911	106 890
Annulation impacts ifs 16 sur la dette nette	30 045	30 497
Dette nette	62 866	76 392

3.7. DETTES FINANCIÈRES

Variation des dettes financières au cours de l'exercice :

Variation des dettes financières au cours de l'exercice	2022	2021
A l'ouverture	112 148	135 899
Différences de change	209	-176
Intérêts courus non échus	-74	-6
Variation dettes sur participation	-95	-3
Variation liée ifrs 16*	3 616	-24 751
Nouveaux emprunts	9	13 217
Remboursement d'emprunts	-17 570	-12 032
A la clôture	98 244	112 148
Découverts bancaires	6	233
Total des dettes financières	98 251	112 382

* En 2022, la variation liée à IFRS 16 n'a pas d'impact sur le TFT et correspond aux effets de taux de change et d'actualisation.

La répartition des emprunts par type de taux et de devises :

En milliers d'€	2022	2021
<i>Emprunts par type de taux</i>		
Taux fixe	40 393	45 014
Taux variable	57 851	67 134
Avant gestion de la dette	98 244	112 148
Taux fixe	40 393	45 014
Taux variable	57 851	67 134
Après gestion de la dette	98 244	112 148
<i>Emprunts par type de devises</i>		
Euros	67 466	78 347
Autres devises	30 778	33 801
Emprunts bancaire par devise	98 244	112 148

La répartition des emprunts par secteur d'activité :

En milliers d'€	2022	2021	Variation en %
Activité pêcherie	98 244	112 148	-12%
Valorisation			0%
Total	98 244	112 148	-12%

3.8. AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

En milliers d'€	2022	2021
Autres dettes non courantes	4	73
Total non courant	4	73
Dettes sociales et fiscales	10 770	9 807
Avances et acomptes reçus	345	940
Autres apports financiers		
Produits constatés d'avance		
Autres dettes d'exploitation	8 004	7 236
Variation de périmètre		
Total courant	19 119	17 983

3.9. ETAT DES ÉCHEANCES DES EMPRUNTS ET DETTES

Etat des échéances hors provision pour passif, provision retraite et impôts différés :

Analyse des passifs financiers et autres dettes En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total dettes
Au 31 décembre 2022				
Emprunts bancaires	17 471	45 169		62 640
Autres emprunts ifrs 16	4 435	25 610		30 045
Variation de périmètre				0
Dettes sur participation		171		171
Intérêts courus non échus	214			214
Découverts bancaires	6			6
Emprunts et dettes financières	22 126	70 949	0	93 076
Autres apports financiers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 673			21 673
Etat - impôts sur les bénéfices à payer	876			
Avances et accomptes reçus	345			345
Dettes fiscales, sociales	10 770			10 770
Autres dettes	8 004			8 004
Produits constatés d'avance				
Total	63 794	70 949	0	133 868

3.10. PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les mouvements de la provision pour engagement de retraite sont les suivants :

En milliers d'€	2022	2021
A l'ouverture	2 115	2 260
Coût des services rendus	197	221
Coût financier	21	7
Pertes et Gains actuariels	-449	-373
Reprise de provision		
Contributions payées		
Variation de périmètre		
A la clôture	1 884	2 115

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul des engagements sur les principales sociétés sont :

- un taux d'actualisation Taux iBoxx € Corporate AA 10+ plus une marge soit un taux de 3,75 % (0,98 % en 2021)
- un taux de mortalité basés sur des statistiques officielles (Insee).

Le groupe ne couvre pas l'engagement de retraite par des versements à un fonds. Il n'y a donc pas de taux de rendement des actifs correspondants.

3.11. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Les provisions pour risques et charges se rapportent principalement à des provisions pour litiges.

Changement de périmètre/ Reclassement	Provisions pour autres passifs
Au 1/1/2021	854
Différences de change	
Changement de périmètre/ Reclassement	
Dotations aux provisions	0
Reprises (provision utilisée)	-25
Reprises (provision non utilisée)	829
Au 31/12/2021	
 Au 1/1/2022	829
Différences de change	
Changement de périmètre/ Reclassement	
Dotations aux provisions	805
Reprises (provision utilisée)	-428
Reprises (provision non utilisée)	1 203
Au 31/12/2022	

3.12. IMPÔT DIFFÉRÉ

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles selon la méthode du report variable en utilisant un taux principal de 25,83 % pour les impôts différés.

Les mouvements sur le compte « impôts différés » sont décrits ci-dessous :

En milliers d'€	2022	2021
A l'ouverture	-15 345	-15 660
Différences de change	0	0
Engagement de retraite	-111	-15
Impôts différés sur Instruments financières (Etat du Résultat global)	0	0
Produit/ charge (Note 2.5)	-262	330
A la clôture	-15 718	-15 345

Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant, dans le bilan consolidé :

En milliers d'€	2022	2021
Impôts différés Actif		
Impôts différés Passif	-15 718	-15 345
Total	-15 718	-15 345

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés entre les entités françaises dans les états financiers du groupe car les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et les sociétés sont intégrées fiscalement.

La ventilation des impôts différés est la suivante :

En milliers d'€	2022	2021
Elimination des marges en stocks	-1 843	-2 230
Activation du crédit bail	-6 437	-5 220
Annulation des provisions réglementées	-9 879	-8 411
Retraitements de consolidation sociaux - ifrs	450	475
Provision pour indemnités de fin de carrière	1 990	40
Instruments financiers dérivés		
Impact des décalages fiscaux		
Déficits reportables activés		
Autres		
Total	-15 718	-15 345

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Engagements financiers donnés sur emprunts

En milliers d'€	2022
Hypothèques maritimes	35 574
Nantissement	1 000
Hypothèques maritimes et ratios financiers	41 922
Suretés fixes avec ratios financiers	1 587
Suretés flottantes sur les actifs	7 037
Total	87 119

Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers

Voir note 1.13

Autres engagements financiers

En milliers d'€	2022
Engagements donnés (avals, cautions)	48
Engagements réciproques	0
Engagements donnés - accord de soutien	2 250
Engagements reçus - ligne de crédit	1 500

Autres obligations contractuelles

Les autres obligations contractuelles et engagements commerciaux significatifs, non inclus dans le bilan, sont les suivants au 31 décembre 2022 :

En milliers d'€	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Autres obligations contractuelles				
Contrats de location simple *	84	84	0	0
- Bâtiments	84	84	0	0
- Navires	0	0	0	0
Paiement des intérêts sur emprunts	4 638	1 923	2 715	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	4 722	2 007	2 715	0

* Les contrats de location simple correspondent à la somme actualisée des paiements minimum des engagements de loyers non résiliables.

Autres engagements

A la connaissance du groupe, aucun autre engagement hors bilan significatif n'existe à la clôture de l'exercice.

4.2. RÉSULTAT NET PAR ACTION

		2022	2021
	Résultat net	5 814	-8 385
Actions Existantes			
	Moyenne pondérée d'actions ordinaires	3 498 598	3 498 598
	Résultat net par action (en €)	1,66	-2,40
Dilué			
	Moyenne pondérée d'actions ordinaires	3 498 598	3 498 598
	Résultat net par action (en €)	1,66	-2,40

4.3. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Depuis le début de l'année, les quotas concernant les thoniers sous pavillon mauricien sont attribués de manière fractionnée et renouvelés à la demande une fois ces derniers pêchés, ce qui engendre pour l'entreprise un manque de visibilité.

4.4. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le groupe est contrôlé par la société Sapmer Investissements elle-même détenue à 94,4 % par la société Jaccar Holdings. Sapmer Investissements détient, au 31 décembre 2022, 90 % des actions de la société Sapmer.

Les opérations entre la société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note.

Les transactions avec des sociétés détenant des actions Sapmer comme Sapmer Investissements ou des sociétés dont certains membres de la direction détiennent une influence significative, sont les suivantes :

En milliers d'€	2022	2021
Compte de résultat		
Prestations de services de support facturées par SAPMER SA		
Autres produits		
Produits financiers		
Loyers navires		
Prestations de services de support facturées par des parties liées	-3 307	-3 853
Amortissements	-1 239	-1 906
Charges financières	-4 085	-7 409
Bilan		
Actif		
Actif loué	33 863	35 395
Créances clients dues par des parties liées	830	835
Comptes courants dus par des parties liées	1 056	925
Dépôts de garanties des bateaux en location	5 410	0
Dépôts de garanties location chambres froides	148	0
Passif		
Emprunts	28 224	30 237
Dettes fournisseurs dues à des parties liées	1 943	1 777
Comptes courants dus par des parties liées	0	0

4.5 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des principaux dirigeants se décompose comme suit :

En milliers d'€	2022	2021
Les avantages du personnel à court terme	316	164
Les avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Les paiements fondés sur des actions	0	0
Total	316	164

Les dirigeants sont les membres du conseil d'administration qui compte un membre au sein du groupe durant l'exercice 2022.

4.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes se ventilent comme suit :

En milliers d'€	2022	2021
Talenz Ares Lyon - 26, rue Berjon - 69 - Lyon	55	48
HDM Réunion-Mayotte - 97 Sainte Clotilde - La Réunion	42	39
BDO § CO LTD - 10 Frère Félix de Valois - Port Louis - Ile Maur	24	23
Total	121	110

5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est donnée dans le tableau ci-après :

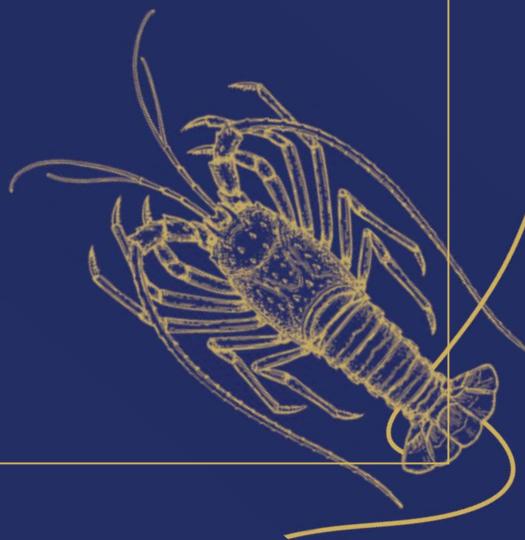
Sociétés	Localisation	% de capital détenu	Méthode de consolidation	Date clôture
SAPMER SA (*)	La Réunion	Mère	intégration globale	Déc.
LES ARMEMENTS REUNIONNAIS SAS (*)	La Réunion	100%	intégration globale	Déc.
ARMAS PÊCHE SAS (via SOPARMA) (*)	La Réunion	100%	intégration globale	Déc.
SOPARMA SAS (*)	La Réunion	100%	intégration globale	Déc.
LES COMPTOIRS SAPMER SARL (*)	La Réunion	100,0%	intégration globale	Déc.
SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS	Ile Maurice	100%	intégration globale	Déc.
TUNA FISHING COMPANY LTD	Seychelles	99%	intégration globale	Déc.
INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES	Ile Maurice	100%	intégration globale	Déc.
COMPAGNIE D'ARMENTEMENT A LA PECHE SAS (*)	La Réunion	100%	intégration globale	Déc.
MER DES MASCAREIGNES LIMITÉE	Ile Maurice	50%	mise en équivalence	Juin

* Sociétés intégrées fiscalement

CHAPITRE 3

COMPTES ANNUELS

39	BILAN
41	COMPTE DE RÉSULTAT
43	ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS



BILAN

ACTIF

1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net (31/12/2022)	Net (31/12/2021)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 315	1 295	20	31
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 000	1 415	585	673
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TO TAL immobilisations incorporelles	3 315	2 710	605	704
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	3 444	3 423	21	31
Installations techniques, matériel et outillage industriel	177 090	96 559	80 530	89 928
Autres immobilisations corporelles	275	261	14	10
Immobilisations en cours	826		826	439
Avances et acomptes	309		309	702
TO TAL immobilisations corporelles	181 943	100 243	81 699	91 110
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	5 754	1 166	4 588	5 564
Créances rattachées à des participations	58		58	56
Autres titres immobilisés	1		1	1
Prêts				
Autres immobilisations financières	893		893	675
TO TAL immobilisations financières	6 705	1 166	5 539	6 295
ACTIF IMMOBILISÉ	191 963	104 119	87 844	98 109
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	6 259	87	6 172	4 991
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	6 542	170	6 372	6 241
Stocks de marchandises				
TO TAL stocks et en-cours	12 801	257	12 544	11 232
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 102		1 102	886
Créances clients et comptes rattachés	13 504		13 504	19 439
Autres créances	34 062	74	33 988	32 725
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances	48 668	74	48 594	53 050
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 000		1 000	1 000
Disponibilités	1 780		1 780	1 896
Charges constatées d'avance	1 491		1 491	756
TO TAL disponibilités et divers	4 270		4 270	3 651
ACTIF CIRCULANT	65 739	332	65 408	67 932
Ecart de conversion actif	233		233	21
TOTAL GÉNÉRAL	257 935	104 451	153 484	166 062

PASSIF

1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	2022	2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	2 799	2 799
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	27 684	27 684
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	280	280
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	6 047	8 945
Résultat de l'exercice	-15 723	-2 897
TOTAL situation nette	21 087	36 810
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	22 862	18 250
CAPITAUX PROPRES	43 948	55 060
Provisions pour risques	771	850
Provisions pour charges	1 875	4 697
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 646	5 547
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63 160	74 519
Emprunts et dettes financières divers	20 642	11 016
TOTAL dettes financières	83 802	85 535
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 668	15 406
Dettes fiscales et sociales	6 655	4 323
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26	0
Autres dettes	713	168
TOTAL dettes diverses	23 061	19 897
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0	0
DETTES	106 863	105 431
Ecart de conversion passif	28	24
TOTAL GÉNÉRAL	153 484	166 062

COMPTE DE RESULTAT

1^{ère} PARTIE

1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	France	Export	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	5 505	84 024	89 530	77 718
Production vendue de services	1 963	570	2 532	2 710
Chiffres d'affaires nets	7 468	84 594	92 062	80 428
Production stockée			289	-2 906
Production immobilisée			105	
Subventions d'exploitation			8 882	6 307
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			6 201	5 492
Autres produits				
Produits d'exploitation			107 539	89 321
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises			26 851	20 479
Achats de matières premières et autres approvisionnement			-1 369	-1 339
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			40 531	35 982
Autres achats et charges externes				
TOTAL charges externes			66 013	55 123
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			3 870	3 723
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			13 640	12 315
Charges sociales			2 712	2 989
TOTAL charges de personnel			16 352	15 304
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 111	6 330
Dotations aux provisions sur immobilisations			6 833	2 298
Dotations aux provisions sur actif circulant			257	309
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 575	1 506
TOTAL dotations d'exploitation			14 776	10 443
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			3 276	2 459
CHARGES D'EXPLOITATION			104 286	87 051
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 253	2 270

2^{ième} PARTIE

1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 253	2 270
Bénéfice attribué ou perte transférée		357
Perte supportée ou bénéfice transféré	392	183
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	703	387
Autres intérêts et produits assimilés	0	3 500
Reprises sur provisions et transferts de charges	21	155
Différences positives de change	338	142
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL produits financiers	1 063	4 184
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 209	121
Intérêts et charges assimilées	14 938	8 905
Différences négatives de change	9	138
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL charges financières	16 156	9 165
RÉSULTAT FINANCIER	-15 093	-4 981
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-12 232	-2 537
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	54	14
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL produits exceptionnels	54	14
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	4
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	139
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 749	2 827
TOTAL charges exceptionnelles	4 750	2 969
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-4 696	-2 955
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	925	
Impôts sur les bénéfices	-2 129	-2 594
TOTAL DES PRODUITS	108 655	93 877
TOTAL DES CHARGES	124 379	96 774
BENEFICE OU PERTE	-15 724	-2 897

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice clôturé au 31 décembre 2022 présente un montant total bilan de 153 484 292 euros et dégage un résultat déficitaire de 15 723 387 euros.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016 (règlement ANC 2016-07, homologué par arrêté du 26 décembre 2016).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- ✓ Continuité de l'exploitation
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- ✓ Dépôt de marque : 10 ans
- ✓ Logiciels : 1 an à 5 ans
- ✓ Permis de mise en exploitation : 22 ans

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- ✓ Agencements et aménagements des constructions : 10 à 14 ans
- ✓ Matériel de transport : 3 à 5 ans
- ✓ Navires : 15 à 25 ans
- ✓ Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- ✓ Mobilier : 3 à 5 ans

Les principales acquisitions de cet exercice sont :

- ✓ Rénovation du navire Austral : 782 K€
- ✓ Rénovation du navire Albius : 1 021 K€
- ✓ Sennes pour thoniers : 1 478 K€

Un premier thonier fait l'objet d'une dépréciation pour un montant total de 11,4 millions d'euros, dont une dotation de 4,5 M€ sur l'exercice. Un second thonier fait l'objet d'une dépréciation de 2,3 millions d'euros sur cet exercice.

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, augmenté le cas échéant des frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, lorsqu'elle est considérée comme durable.

1.3.1 Titres de participation

Sociétés	Localisation	Quote-part capital détenu	Intégration fiscale	Consolidation - Méthode
LES ARMEMENTS REUNIONNAIS SAS	La Réunion	100%	Oui	Oui - Intégration globale
SOPARMA SAS	La Réunion	100%	Oui	Oui - Intégration globale
ARMAS PECHE SAS (via SOPARMA SAS)	La Réunion	100%	Oui	Oui - Intégration globale
LES COMPTOIRS SAPMER SARL (*)	La Réunion	100%	Oui	Oui - Intégration globale
COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHE SAS	La Réunion	100%	Oui	Oui - Intégration globale
SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS	Ile Maurice	100%	Non	Oui - Intégration globale
IDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES	Ile Maurice	100%	Non	Oui - Intégration globale
MER DES MASCAREIGNES LIMITEE	Ile Maurice	50%	Non	Oui - Mise en équivalence
TUNA FISHING COMPANY LIMITED	Seychelles	99%	Non	Oui - Intégration globale
CCCS LIMITED	Seychelles	10%	Non	Non

(*) Changement de dénomination sociale, anciennement "ARMEMENT SAPMER DISTRIBUTION"

- ✓ Les titres de la société Tuna Fishing Company Limited ont été dépréciés à 100% sur l'exercice 2021 (soit 100 K€).
- ✓ Les titres de la société Indian Ocean Ship Management Services ont été dépréciés à 100% sur l'exercice 2022 (soit 100 K€).
- ✓ Les titres de la société Mer des Mascareignes ont été dépréciés à hauteur de 44% sur l'exercice 2022 (soit 876 K€).

1.3.2 Autres immobilisations financières

Elles sont essentiellement constituées :

- ✓ D'un prêt de 58 K€ (intérêts inclus) consenti à sa filiale Mer des Mascareignes sur l'exercice 2019.
- ✓ De dépôts et cautionnements pour un montant de 893 K€.

1.4 STOCKS

Les stocks d'approvisionnement sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré – premier sorti (PEPS), puisque plus sensibles aux variations de prix en particulier pour les stocks d'appâts et de gasoil. Ils apparaissent au bilan pour un montant de 6 259 K€.

Une dépréciation de 87 K€ a été constatée en 2022.

Les stocks de produits apparaissent au bilan pour un montant de 6 542 K€. Ils sont constitués des stocks de produits pêchés, produits finis et encours de production. Ils sont valorisés à partir du coût de production de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- ✓ A chaque fois que la valeur de réalisation ou le cours du jour est inférieur à la valeur d'inventaire, d'une part,
- ✓ En fonction de la rotation des différentes catégories d'articles, d'autre part.

Une dépréciation de 170 K€ a été constatée en 2022.

1.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste est constitué par :

- ✓ Des avances et acomptes versés sur commandes pour 1 102 K€.
- ✓ Les créances clients et comptes rattachés pour 13 504 K€.
- ✓ Le poste « autres créances », d'un montant de 34 062 K€. Celui-ci est essentiellement constitué de comptes courants dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe d'un montant de 31 679 K€ et de factures cédées au factor et non financées pour 2 201 K€.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Ce poste est constitué d'un versement de 1 000 K€ sur un contrat de capitalisation, réalisé en 2019. La valeur de ce contrat s'élevait à 1 050 K€ à la clôture de l'exercice.

1.7 CAPITAL ET AUTRES CAPITAUX PROPRES

Il est constitué de 3 498 598 actions à 0,80 € entièrement libérées. Il n'existe pas de plans à effet dilutif.

Les autres capitaux propres correspondent à des primes d'émission pour 6 696 K€ et des bonis de confusion pour une montant de 20 922 K€.

1.8 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Des amortissements dérogatoires sont comptabilisés annuellement pour constater l'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement de la valeur résiduelle des navires). Le montant total cumulé au bilan est de 21 130 K€.

Une provision pour hausse des prix a été constatée à la clôture sur le stock de gazole pour un montant de 1 731 K€.

L'augmentation de ces provisions réglementées a été constatée dans les charges exceptionnelles de l'exercice pour 4 611 K€.

1.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- ✓ Une provision pour grosse réparation est constituée sur 2,5 ans (visite pour la reclassification des navires) pour un montant total cumulé de 1 875 K€. L'impact net sur le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à + 2 822 K€.
- ✓ Les provisions pour litiges s'élèvent à 538 K€.
- ✓ Les provisions pour pertes de change s'élèvent à 233 K€.

Le montant total des provisions pour risques et charges s'élève à 2 646 K€ à clôture de l'exercice.

1.10 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

La société a contracté divers emprunts et lignes de crédit. Ces emprunts et lignes de crédit sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé.

- ✓ Un emprunt de 17 M€ a été contracté en 2012, les covenants suivants ont été définis :
 - Le ratio dette nette consolidée sur les capitaux propres consolidés doit être inférieur à 2 jusqu'à fin 2014 puis 1,5 jusqu'à la fin du crédit ;
 - Le ratio dette nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être inférieur à 4,5 sur 2012, 3,5 sur 2013 et inférieur à 3 par la suite.

Le non-respect d'un ou de ces deux ratios n'entraînent pas d'exigibilité anticipée.

- ✓ Un emprunt de 13 M€ a été contracté en 2012, les covenants suivants ont été définis :
 - Le ratio dette nette consolidée sur les capitaux propres consolidés doit être inférieur à 2,3 jusqu'à fin 2012, 2 sur 2013 puis 1,5 jusqu'à la fin du crédit ;
 - Le ratio dette nette consolidée sur le résultat opérationnel augmenté des dotations aux amortissements et provisions consolidé doit être inférieur à 4,5 sur 2012, 3,5 sur 2013 et inférieur à 3 par la suite.

Pour 2021, les ratios financiers ont été modifiés comme suit :

- Le ratio dette nette consolidée sur les capitaux propres consolidés doit être inférieur à 2,0 puis 1,5 jusqu'à la fin du crédit ;
- Le ratio dette nette consolidée sur résultat opérationnel augmenté des dotations aux amortissements et provisions consolidé doit être inférieur à 12 sur 2021, puis inférieur à 3 par la suite.

*Le non-respect d'un ou de ces deux ratios à la clôture de l'exercice N peut entraîner une « mise en défaut » de la société si les ratios ne sont pas respectés dans les comptes clos de l'exercice N+1.
Ces objectifs sur ratios ont été respectés en 2022.*

Pour faire face aux effets persistants de la crise sanitaire liée au covid-19, la société a obtenu des moratoires sur les emprunts existants et de nouveaux financements en 2021 :

- ✓ 2 M€ de « Prêt Garanti par l'Etat » auprès du CA.
- ✓ 2 M€ de « Prêt Garanti par l'Etat » auprès de la BFCOI.
- ✓ 1,7 M€ de « Prêt Garanti par l'Etat » auprès de la CEPAC.
- ✓ 1,5 M€ de « Prêt Garanti par l'Etat » auprès de la BRED.
- ✓ 1 M€ de « Prêt Garanti par l'Etat » auprès de la BPI.

Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élève à 63,2 M€ à la clôture.

Une convention de trésorerie a été signée entre Sapmer et ses filiales. A la fin de l'exercice, les créances en compte courant s'élèvent à 30,4 M€, tandis que les dettes en compte courant s'élèvent à 20,5 M€.

Une convention de trésorerie a été signée entre Sapmer et Sapmer Investissements. La créance en compte courant à la fin de l'exercice s'élève à 1,2 M€.

1.11 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture sont converties en fin d'exercice au cours de clôture. Les écarts sont portés au bilan en « écarts de conversion » à l'actif (perte latente) ou au passif (gain latent). Les « écarts de conversion actifs » font l'objet d'une provision à hauteur du risque non couvert.

Les produits et créances en devises qui ont fait l'objet d'une couverture figurent au bilan à un cours négocié. Les charges en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les disponibilités en devises figurent au bilan au cours de clôture. Les écarts sont portés en résultat financier.

2. INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

Sapmer a opté pour le régime de l'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2008 : le groupe est constitué de Sapmer et de cinq de ses filiales (voir détail paragraphe 1.3.1).

Les filiales du périmètre contribuent à la charge d'impôt du groupe à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe.

Pour l'exercice 2022, le résultat fiscal d'ensemble est un bénéfice de 14,9 M€. L'impôt sur les sociétés groupe s'élève à 1,8 M€. L'économie réalisée grâce à l'intégration fiscale est de 2,1 M€.

La société Sapmer publie une consolidation en norme IFRS en tant que société mère qui inclut neuf de ses filiales (voir détail paragraphe 1.3.1).

Sapmer est également consolidée par intégration globale au sein du groupe Jaccar Holdings France.

3. EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Sapmer confirme la bonne dynamique engagée post covid : l'exercice 2022 s'inscrit dans la continuité du second semestre 2021.

Le chiffre d'affaires de la pêcherie langouste est en croissance par rapport à 2021, qui avait été très impactée par le covid lors du premier semestre. La légère baisse de volume a été compensée par la forte amélioration des prix de vente qui ont retrouvé leurs niveaux d'avant covid.

Le second semestre 2021 avait été marqué le rebond du marché de la légine, qui s'est confirmé tout au long de l'année 2022. Le chiffre d'affaires légine est ainsi en forte amélioration malgré une légère baisse de volume.

Le chiffre d'affaires du thon brut est stable malgré les deux thoniers vendus au milieu du second semestre, traduisant ainsi les bonnes conditions de marché et les très bonnes performances opérationnelles des six thoniers en flotte et particulièrement des trois thoniers sous pavillon français.

La société enregistre par ailleurs des dépréciations d'actifs sur le thonier arrêté depuis janvier 2020 qui est toujours en vente (4,5 M€), pour refléter sa valeur estimée de marché, ainsi que sur le thonier sous pavillon mauricien (2,3 M€), conséquence de l'incertitude sur l'attribution des quotas mauriciens à la clôture de l'exercice.

Cette incertitude a conduit par ailleurs à une dépréciation des titres de l'usine de valorisation MDM de 1 M€ (pour correspondre à la valeur de la quote-part des capitaux propres) et à un abandon de créance de 13 M€ envers sa filiale IOSMS, comptabilisés dans les charges financières de l'exercice.

L'action de la société Sapmer, cotée sur le marché Euronext Growth Paris, a clôturé au 31 décembre 2022 à 13,50 €.

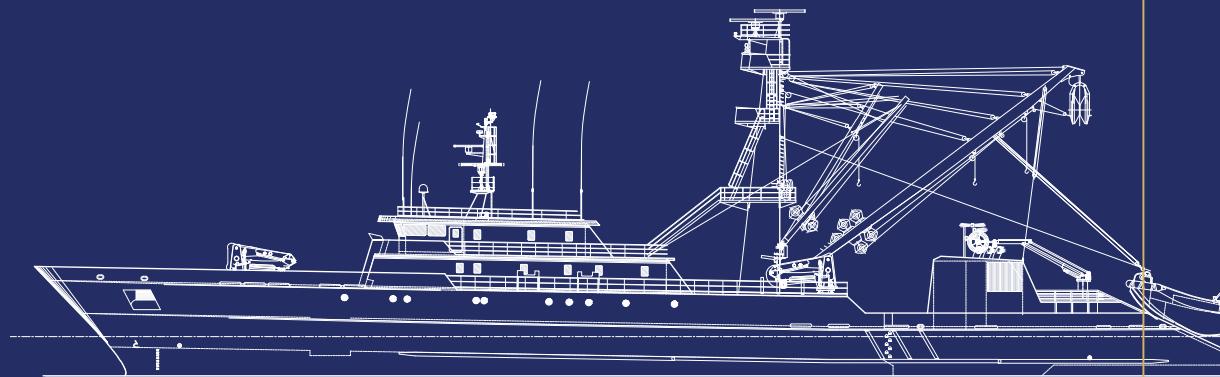
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Depuis le début de l'année, les quotas concernant les thoniers sous pavillon mauricien sont attribués de manière fractionnée et renouvelés à la demande une fois ces derniers pêchés, ce qui engendre pour l'entreprise un manque de visibilité.

CHAPITRE 4

48

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société SAPMER,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SAPMER, S.A.** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1- RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2- INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- L'annexe, au niveau de son introduction, rappelle que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été arrêtés par application de la convention comptable relative à la continuité de l'exploitation. Nous avons porté une attention particulière au caractère approprié de la position retenue ;
- L'annexe, dans sa note 1.2, précise les modalités d'amortissement et de dépréciation des immobilisations. Nous en avons apprécié la pertinence et vérifié leur correcte application ;

- L'annexe fait état, en note 1.9, des provisions pour risques et charges dotées à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont consisté à apprécier l'opportunité et l'évaluation des dettes provisions, notamment celles afférentes aux dépenses de révisions périodiques des navires composant la flotte ;
- Les modalités d'évaluation des titres de participation sont exposées en note 1.3 de l'annexe. Nous avons vérifié leur conformité aux règles comptables applicables en France ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'estimation de leur valeur d'inventaire ;
- La note 1.10 de l'annexe relate la situation de la société au regard de ses covenants bancaires et de l'impact des éventuelles ruptures de covenants sur la ventilation des échéances des dettes ; nous avons en particulier vérifié la classification opérée entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an des dettes financières au 31 décembre 2022.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures fournisseurs reçues non réglées au 31 décembre 2022.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Clotilde et à Lyon, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

HDM AUDIT

**Jocelyne ATIVE,
Commissaire aux comptes
Associée**

TALENZ ARES LYON

**Frédéric CHEVALLIER,
Commissaire aux comptes
Associé**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES

A l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société SAPMER,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés INDIAN OCEAN SHIPPING MANAGEMENT SERVICES, BELLE RIVE TUNA COMPANY, BELLE ISLE TUNA COMPANY, MORNE BLANC TUNA CIE, MORN SESELWA TUNA CIE et TUNA FISHING COMPANY

Nature et objet : engagement financier de « sponsor support » concédé par Sapmer, S.A. en faveur de The Mauritius Commercial Bank Ltd, concernant les sociétés Indian Ocean Shipping Management Services, Belle Rive Tuna Company, Belle Isle Tuna Company, Morne Blanc Tuna Cie, Morn Seselwa Tuna Cie et Tuna Fisihng Company, consistant à verser des avances de fonds à la banque en cas de non-paiement des sommes dues par ces sociétés.

Administrateurs intéressés : Messieurs Jacques de Chateauvieux et Adrien de Chomereau.

Date d'autorisation : Conseils d'administration du 20 octobre 2016 et du 28 mars 2017.

Modalités et application sur l'exercice : en exécution de cette convention, votre société s'est engagée à procéder aux avances de fonds, envers The Mauritius Commercial Bank Ltd, pour le compte des sociétés précédemment énoncées en cas de non-respect de leurs engagements, dans les limites suivantes :

. IOSMS et BELLE RIVE TUNA COMPANY	1 200 000 USD
. IOSMS et BELLE ISLE TUNA COMPANY	1 200 000 USD
. TUNA FISHING COMPANY et MORNE BLANC TUNA Cie	sans limite prévue
. TUNA FISHING COMPANY et MORN SESELWA TUNA Cie	sans limite prévue

Fait à Sainte-Clotilde et à Lyon, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

HDM AUDIT

**Jocelyne ATIVE,
Commissaire aux comptes
Associée**

TALENZ ARES LYON

**Frédéric CHEVALLIER,
Commissaire aux comptes
Associé**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

A l'assemblée générale pour l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société SAPMER,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **SAPMER, S.A.** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1- RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2- INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les comptes consolidés, au 31 décembre 2022, ont été arrêtés sur le principe de continuité d'exploitation. Nous avons porté une attention particulière au caractère approprié de la position retenue par la Direction relatée en note 1.18.
- Les modalités de dépréciation des immobilisations corporelles sont précisées en note 1.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le Groupe et vérifié son application.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation de son goodwill, selon les modalités décrites dans la note 1.4 aux états financiers. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et analysé les modalités de calcul mises en œuvre permettant d'aboutir, le cas échéant, à leur dépréciation ;
- La situation du groupe au regard de ses covenants bancaires est relatée dans la note 1.13 de l'annexe. Nous avons en particulier vérifié la classification opérée entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an des dettes financières au 31 décembre 2022.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Sainte-Clotilde et à Lyon, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

HDM AUDIT

Jocelyne ATIVE,
Commissaire aux comptes
Associée

TALENZ ARES LYON

Frédéric CHEVALLIER,
Commissaire aux comptes
Associé

CHAPITRE 5

57

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Texte de résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels dudit exercice lesquels font apparaître une perte de 15 723 387 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à - 15 723 387,47 euros en report à nouveau.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende global distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Revenus distribués non éligibles à l'abattement mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31/12/2021	Néant	Néant	Sans objet
31/12/2020	Néant	Néant	Sans objet
31/12/2019	Néant	Néant	Sans objet

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Comptes consolidés

L'assemblée générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées, les intéressés ne prenant pas part au vote et leurs actions n'étant pas prise en compte pour le calcul de la majorité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Mandat d'administrateur

L'assemblée générale après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique Audouin vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique Audouin viendra donc à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Dominique Audouin a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions d'administrateur de la société Sapmer et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdits fonctions.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Mandat du commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale prend acte que :

- Dans le cadre d'une opération de fusion réalisée le 31 aout 2021, le cabinet EURAAUDIT CRC Cabinet Rousseau Consultants, commissaire aux comptes de la Société, a été absorbé par le cabinet TALENZ ARES LYON et a ainsi été dissout.
- En conséquence, le cabinet TALENZ ARES LYON est désormais le commissaire aux comptes de la Société pour la durée du mandat restant à courir du cabinet EURAAUDIT CRC, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2025 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024

HUITIÈME RÉSOLUTION

Mandat du commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale prend acte du non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pierre Pacaud, conformément à la possibilité offerte par l'article L.823-1 du Code de commerce, celui-ci ayant expiré en 2019.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Mandat du commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale prend acte du non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Didier Delauney, conformément à la possibilité offerte par l'article L.823-1 du Code de commerce, celui-ci ayant expiré en 2019.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Le conseil d'administration